



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme JEAN Amélie  
 Mme MACK Marie-Thérèse  
 Mme MONFRIN Marie-Josée  
 M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

M. JUNIK Pascal  
 M. LE FAOU Michel  
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
 Mme PALACIO Céline  
 M. PEYRARD Jean-Pierre  
 M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-075

**ENVIRONNEMENT-DECHETS** – Renouvellement de la convention d’objectifs entre le Département de Vaucluse, le PNR du Luberon, l’Agence Locale pour la Transition Energétique (ALTE) et LMV au titre du déploiement 2024 du Service d’Accompagnement de la Rénovation Energétique (SARE) sur le territoire intercommunal LMV

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de LMV portant compétence en matière de protection et mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie, et en particulier pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ;
- Vu l’arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d’accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d’économies d’énergie ;
- Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l’Etat, l’ADEME, l’ANAH et les Obligés le 7 mai 2020 ;
- Vu la délibération n° 570 du 11 décembre 2020 par laquelle le Département de Vaucluse a approuvé les termes de la convention régionale 2021-2023 de mise en œuvre du programme « Service d’Accompagnement de la Rénovation Energétique » (SARE) et par laquelle il a confié la mise en œuvre du SARE par convention à différentes structures (labellisées « espaces FAIRE ») dont l’ALTE, sur le territoire de la CASC ;
- Vu la convention régionale de mise en œuvre du programme SARE signée le 7 juillet 2021 entre l’Etat, l’ADEME, les Porteurs associés : la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, les Métropoles Aix-Marseille Provence, Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d’Azur, les Conseils Départementaux des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, du Var, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes, et les Obligés ARMORINE, DISTRIDYN, ESSO ;
- Vu les deux avenants à cette convention régionale de mise en œuvre du programme SARE : avenant n° 1 signé le 6 octobre 2023 et avenant n° 2 adoptés par délibération départementale n° 2023-439 du 15 décembre 2023 actant la reconduction du SARE en 2024 et dont la signature est en cours ;
- Vu le Programme Local de l’Habitat (PLH) de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse adopté par délibération n° 2020-28 du 27 février 2020 ;
- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par le Syndicat Mixte du SCOT Cavillon-Coustellet-L’Isle sur la Sorgue en date du 9 juin 2022 et par délibération du conseil communautaire de LMV n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-100 du 7 juillet 2022 portant approbation de la convention SARE 2022 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-087 du 13 avril 2023 portant approbation du renouvellement de la convention SARE pour 2023 ;

**CONSIDERANT** que l’ALTE et le PNRL constituent des espaces conseils du réseau national France Renov’, dont les conseillers accompagnent les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de logements ou de petits locaux tertiaires privés, et qu’à ce titre ces structures paraissent appropriées pour animer le SARE ;

**CONSIDERANT** que l’ALTE et le PNRL ont mis en œuvre certains actes du SARE sur le territoire de LMV depuis 2021 et que LMV souhaite poursuivre ses engagements en faveur de la transition énergétique et déployer le dispositif proposé par le Département.

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires est une priorité nationale qui répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le développement économique et améliorer la qualité de vie.

Le programme national d’information " Service d’Accompagnement pour la Rénovation Energétique" est piloté par l’Etat (Préfet de Région) et co-porté par la Région Sud PACA pour une déclinaison locale. En Vaucluse, le Département en est le « porteur associé » et le déploie aux côtés des EPCI du territoire.

Ce programme vise à renforcer la mise en œuvre d’actions d’information et d’accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire. Il

s’appuie sur le réseau existant France Renov’ déployé avec le soutien de l’ADEME depuis 2001. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce service public de la rénovation de l’habitat est porté par l’Etat avec les collectivités locales, et piloté par l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH).

Les espaces conseils France Rénov’ sont financés dans le cadre des Certificats d’Economie d’Energie (CEE) à hauteur de 50% des coûts, le reste étant cofinancé par les collectivités territoriales. Le programme des CEE est structuré par une convention nationale, qui se décline à l’échelle régionale dans la convention régionale de mise en œuvre du programme SARE.

La convention régionale de mise en œuvre du programme « Service d’accompagnement pour la rénovation énergétique » en PACA, signée le 07/07/2021, définit les conditions de mise en œuvre et de financement du programme à l’échelle de la Région. Cette convention a fait l’objet d’un avenant n° 1 signé le 6 octobre 2023 et d’un avenant n° 2 adoptés par délibération départementale n° 2023-439 du 15 décembre 2023 et dont la signature est en cours.

Depuis 2021, des conventions de partenariat entre le Département et chaque Espace Conseil France Renov’ de Vaucluse (ALTE, CEDER ou PNR) ont été conclues chaque année pour mettre en œuvre le programme SARE. Des conventions analogues sont en cours de signature.

Luberon Monts de Vaucluse s’est dotée d’un **Programme Local de l’Habitat (PLH)** pour la période 2020-2025 qui contribue notamment à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique et à lutter contre l’habitat indigne (actions 9 et 14). LMV abonde ainsi les aides du PIG départemental et de l’OPAH-RU de Cavaillon. Le permis de louer a également été mis en place par LMV Agglomération par délibération du 28 février 2019.

LMV Agglomération est également engagée depuis 2019, avec le Syndicat Mixte du SCOT Cavaillon-Coustellet-L’Isle sur la Sorgue, dans l’élaboration de son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Celui-ci a été approuvé par délibération du conseil syndical du SCOT le 9 juin 2022 et par délibération du conseil communautaire de LMV le 27 octobre 2022.

Le PCAET fixe des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de production d’énergies renouvelables visant à atteindre la neutralité à l’horizon 2050.

Le secteur résidentiel est le second secteur sur le territoire de LMV consommateur d’énergie après le transport. La rénovation énergétique des bâtiments (logements et bâtiments tertiaires) constitue donc l’un des enjeux majeurs du PCAET et l’un des axes prioritaires du plan d’actions prévoyant notamment de renforcer l’accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique.

Au regard des deux schémas de planification ci-dessus et des enjeux en matière de transition énergétique sur son territoire, **LMV Agglomération a souhaité renforcer ses engagements dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments et de l’accompagnement des particuliers et des entreprises en adhérant en 2022 au dispositif SARE piloté par le Département de Vaucluse.**

L’enjeu est d’offrir un service public d’accompagnement des particuliers et des professionnels (entreprises du petit tertiaire) allant du conseil, de l’information au suivi de travaux de rénovation globale dans un objectif de massification de la rénovation énergétique du territoire.

En 2023, ce service a bénéficié à :

- 343 personnes en information de premier niveau ;
- 373 conseils personnalisés aux ménages ;

- 6 conseils personnalisés aux copropriétés ;
- 43 accompagnements des ménages pour la réalisation de leurs travaux en maison individuelle ;
- 1 accompagnement de copropriété pour la réalisation de ses travaux ;
- 1 accompagnement des ménages et suivi des travaux en maison individuelle.

En plus de la permanence au siège de LMV mise en place en 2022, deux nouvelles permanences ont été instaurées en 2023 dans les communes de Robion et de Lourmarin.

L’ALTE et le PNR du Luberon ont assuré une permanence sur le stand de LMV lors de la Foire de Cavaillon.

L’ALTE a également participé au Printemps des Artisans à Lourmarin.

Enfin, une conférence « photovoltaïque et rénovation énergétique » a été organisée au MIN de Cavaillon le 24 octobre 2023.

La convention 2023 prévoyait un budget de 40 530 € à charge de LMV (dont 75 % au titre des actions du PCAET et 25 % au titre du PLH). La dépense totale réalisée s’est élevée à 29 418 € compte tenu de la non-réalisation de certains actes, notamment sur les copropriétés.

Le Département de Vaucluse propose à LMV de reconduire la convention SARE pour l’exercice 2024 selon les modalités identiques à celles fixées en 2023, à savoir :

- Le montant total prévisionnel des dépenses pour le déploiement du Service France Rénov’ sur le territoire de LMV s’élève à 93 482 € pour 2024 (montant plafond). Ce dispositif est co-financé à hauteur de 50 % par les CEE (certificats d’économie d’énergie) et 50 % par le Département et LMV selon les montants plafonds suivants :
  - 40 530 € pour LMV (dont 30 730 € au titre du PCAET et 9 800 € au titre du PLH)
  - 6 211 € par le Département.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le projet de convention d’objectifs entre le Département de Vaucluse, le PNR du Luberon, l’ALTE et LMV au titre du déploiement 2024 du Service d’Accompagnement de la Rénovation Energétique sur le territoire intercommunal Luberon Monts de Vaucluse, joint en annexe à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel 2024 à hauteur de 40 530 € (montant plafond) dont 30 730 € au titre du PCAET et 9 800 € au titre du PLH) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Elisabeth AMOROS

Patrick SINTES



